

PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Senlis			
Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS Plate forme Crépy en Valois	30/05/24	Locaux administratifs de FM France à Crépy en Valois	Mme Carène MARSEILLE
Organisateur		Participants	
Mme Claude DULAMON Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis		<p>La CSS est présidée par Mme MORLET, chef du bureau de la sécurité et de la réglementation à la sous-préfecture de Senlis.</p> <p>Les collègues représentés sont : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée.</p>	
Déclaration liminaire		Mme Morlet de la sous-préfecture de Senlis introduit la CSS en remerciant l'ensemble des participants de cette CSS et en rappelant l'ordre du jour.	
Présentation de la CSS		<p>1 – Présentation de l'activité des sociétés FM France et Arrow</p> <p>La présentation a été réalisée par les deux exploitants présents sur la plate-forme.</p> <p>La plate-forme a été créée en 1992. Le site se divise en deux entités : ARROW Holding (CPN1) et FM Logistic (CPN2). Le site CPN1 est exploité par la société FM logistic.</p> <p>Le site de CPN1 emploie 180 salariés, CPN2 environ 375.</p> <p>Le flux moyen de camions par jour ouvré pour les deux sites est d'environ 300, soit en moyenne 13 camions par heure.</p> <p>Un bilan du volume de déchets éliminés sur l'année 2023 a été présenté par les exploitants. Les papiers, cartons en emballages représentent la plus grande partie des déchets des deux sites (350 tonnes pour Arrow et 1750 tonnes pour FM Logistic).</p> <p>87 % de ces déchets sont revalorisés sur les 2 sites et l'ambition est de porter ce chiffre à 100 % d'ici 2030.</p> <p>Les déchets dangereux sont revalorisés à hauteur de 51% (les plus gros volumes portent sur les acides, bases et aérosols - traités par la société Chimirec).</p> <p>Pour la société FM Logistic, un épandage de produits chimiques (liquide inflammables) a eu lieu. Il s'agit d'une chute de palette lors d'un chargement de camions. Le produit était conditionné en fûts de 26l. 4 fûts ont été endommagés. L'épandage de produits a été contenu dans la cellule. Cet incident n'a pas engendré de dommages à l'environnement.</p> <p>Pour la société Arrow, un départ de feu sur une batterie de chargeur a eu lieu dans la salle de charge (motif : poussières ou défaillance). De la fumée et des étincelles sont apparues. Le site a été évacué et le feu circonscrit très vite.</p> <p>A chaque incident, un RETEX est organisé et une fiche « flash » est rédigée pour information.</p>	

Les éléments ci-après sont communs aux deux sites :

- des formations sur les thématiques SEVESO, Transport de matières dangereuses, équipiers de première intervention, équipiers d'intervention des situations d'urgence, guide-file, serre-file et intervention sur le système d'extinction automatique.

Un plan de formation est également prévu à l'attention des intérimaires qui travaillent sur site (travail avec les sociétés d'intérim et formation en interne à chaque reprise de mission).

Les exploitants indiquent les mesures de sécurité mises en place pour prévenir le risque d'accident.

Des analyses sur les effluents (eau et air) sont effectuées par les exploitants. L'ensemble des éléments de la défense incendie sont vérifiés tous les ans (poteaux incendie, RIA, désenfumage, détection incendie, ...).

Des audits ont lieu sur chaque site par l'assureur, par le groupe FM Logistic. Les sites sont certifiés ISO 9001/45001 et 50001.

Aucun dommage sur la santé des collaborateurs, sur les installations n'est à signaler.

Des exercices POI et d'évacuation ont lieu annuellement :

- pour Arrow : 3 exercices d'évacuation, 3 exercices POI
- pour FM Logistic : 3 exercices d'évacuation, 1 exercice POI

Des exercices de mise en situation sont en cours de déploiement sur les deux sites. Ce sont des exercices ponctuels sur un sujet très précis.

2. Présentation de l'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées indique :

1/ Pour la société Arrow

- inspection sûreté => pas de non-conformité
- inspection sur la thématique du confinement des eaux polluées => 1 fait susceptible de suites : analyse des eaux pluviales pas réalisée sur l'ensemble des points de rejets du site
- inspection sur le local de charges des batteries et le compartimentage => absence d'attestation de caractère coupe-feu et mauvais fonctionnement de la porte du local de charge. L'exploitant a indiqué avoir changé la porte.

En termes d'instruction, l'ensemble des porter à connaissance et de l'étude de dangers et sa notice de réexamen sont en cours d'analyse par l'inspection.

2/ Pour la société FM Logistic

- inspection sûreté => pas de non-conformité
- inspection sur la thématique des portes coupe-feu et leur maintenance => pas de non-conformités
- inspection de récolement de l'arrêté de mise en demeure du 26 avril 2023 relatif à l'absence de la distance de 3m entre la zone de charge des robots et les matières combustibles. L'exploitant a réalisé des travaux pour se rendre conforme.

En termes d'instruction, un donner acte de la notice de réexamen de l'étude de dangers a été signé en mars 2024. L'ensemble des porter à connaissance sont en instruction et un projet d'arrêté préfectoral est en cours de finalisation.

	<p>3. Questions, remarques</p> <p>Les élus et associations attirent l'attention sur les difficultés liées à la présence des poids-lourds sur les routes (pas sur la commune de Crépy en Valois). La sécurisation de l'accès des parkings PL du site est également posée.</p> <p>L'exploitant indique la présence de camions étrangers aux sites de Crépy en Valois est due à la présence de sanitaires et douches et par rapport au fait que ce parking de 92 places est référencé comme étant « public » sur Internet. Il ajoute que seuls les transporteurs venant sur les sites de logistiques ont la clé du bâtiment sanitaire et que l'information publiée sur les Google maps est régulièrement corrigée.</p> <p>Il indique étudier l'utilisation de la voie ferrée située derrière le site. Des échanges ont lieu avec la SNCF, la mairie de Crépy-en-Valois et le Conseil Départemental (M. Luc CHAPOTON, chargé du Plan départemental de circulation des poids-lourds). La ligne concernée serait Paris-Laon. Un salarié a été recruté pour travailler spécifiquement à ce projet.</p> <p>Le ROSO s'inquiète des matières transportées et des risques occasionnés.</p> <p>L'exploitant indique que le transport standard ne présente aucun risque. Le transport de matières dangereuses est soumis à l'accord ADR (<i>Accord for Dangerous goods by road, traduit en français par Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route</i>). Au départ de la plate-forme, l'exploitant garantit que tout est conforme et que la marchandise est correctement chargée. Il rappelle qu'il s'agit de produits du quotidien mais que la quantité transportée leur confère un caractère « dangereux ». Il ajoute que les sapeurs-pompiers connaissent les protocoles en cas d'intervention.</p> <p>La mairie de Crépy-en-Valois demande si les effectifs vont augmenter sur la plate-forme.</p> <p>L'exploitant indique que pour le site CNP1 employait 180 personnes en 2023, que le chiffre est actuellement de 194 personnes avec 2 cellules vides dont 1 en travaux. Il serait possible d'arriver à 220 permanents. Le site CNP2 emploie 350 personnes et pourrait monter à 450.</p> <p>La communauté de commune du Pays de Valois indique réaliser une étude sur la valorisation des déchets et est, de ce fait, intéressée par les filières de valorisation mises en place par les industriels. Une réunion sera à programmer.</p>
<p>Principales conclusions</p>	<p>Mme MORLET conclut la CSS en remerciant l'ensemble des participants.</p>

Le 14 JUIN 2024

Pour le sous-préfet de Senlis

Le chef du bureau de la sécurité
et de la réglementation


Laetitia MORLET

